

12 mai 2020

MARCHÉS

RÉOUVERTURE DÈS CETTE SEMAINE

La réouverture des marchés de plein air a lieu cette semaine à Cherbourg-en-Cotentin. Avec des adaptations nécessaires pour garantir la distanciation physique et la sécurité sanitaire des clients, des commerçants et des agents municipaux.

« Le retour des marchés de plein air était particulièrement attendu. Dès cette semaine, nous rouvrons nos marchés avec quelques changements pour permettre une meilleure fluidité de circulation et le respect des mesures barrières. Nous avons fixé le dispositif en concertation avec les représentants des commerçants non-sédentaires lors de la Commission extra-municipale des marchés qui se tenait ce mardi », indique Benoît Arrivé, maire de Cherbourg-en-Cotentin.

Le placement habituel sur les marchés les plus denses - notamment ceux du jeudi, samedi et dimanche à Cherbourg-Octeville - sera modifié : un cheminement sera créé pour les piétons et une distance d'un mètre sera assurée entre les stands, ainsi que sur les côtés et à l'arrière de ceux-ci. Ces mesures auront un impact sur la dimension des stands : les plus grands pourront être réduits.

Sur certains emplacements, les commerçants n'auront pas la possibilité de garer leurs camions derrière les étals, afin de laisser libre l'espace requis pour la circulation des piétons.

En raison des mesures liées à la réouverture des marchés, l'installation des commerçants titulaires sera privilégiée par rapport aux commerçants occasionnels.

Placiers, policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique (ASVP) seront habilités à donner sur place les conseils indispensables aux usagers et commerçants et à faire respecter les consignes impératives nécessaires à la sécurité de tous.

JEUDI : LES GRILLEURS S'ESPACENT

Le jeudi, en fonction du nombre de commerçants présents et afin de respecter les mesures barrières, le parking situé devant La Poste pourra être investi de façon à scinder en deux la zone des grilleurs et à mieux gérer les files d'attente. Par conséquent, ce parking sera interdit au stationnement sur la durée du marché et la circulation automobile sera adaptée : *« attention, il*

faudra que les gens reprennent l'habitude de déplacer leur véhicule de la place centrale dès cette semaine, pour le marché du jeudi, comme celui du samedi. »

SAMEDI : LE MARCHÉ S'ÉTEND PLACE DE GAULLE

« Le marché du samedi est l'un des plus denses, explique Hervé Burnouf, adjoint aux droits de place. Pour pouvoir accueillir les commerçants non-sédentaires habituels, il était nécessaire de desserrer les étals et de scinder le marché en deux, en mettant une partie des commerçants sur la place de Gaulle. De cette façon, nous pouvons garantir les distances physiques ».

DIMANCHE : UN MARCHÉ RECENTRÉ AVENUE DE NORMANDIE

Enfin, concernant le marché du dimanche, *« pour canaliser les flux de circulation, nous recentrons les étals sur l'avenue de Normandie, suffisamment large pour accueillir les commerçants et les visiteurs »*, précise Hervé Burnouf.

Outre les marchés de plein air, cette réouverture et ces modalités s'appliquent également aux foodtrucks, pâtisseries et autres commerces ambulants.